

Dernière mise à jour le 15 juillet 2020

# Résultats du baromètre 2020 des salaires dans les métiers de la paie en 2019

Nous publions aujourd'hui notre étude « Les salaires dans les métiers de la paie en 2019 », faisant suite à notre première étude de 2018, réalisée auprès de répondants tous issus des métiers de la paie.

## Sommaire

- A retenir
- Un profil qui varie peu
- Des salaires en augmentation
- Une évolution de la satisfaction
- Un désir d'évolution toujours présent mais incertain
- Accédez aux données détaillées

Comment les gestionnaires de paie se situent-ils sur les marchés du travail ? Quel type d'entreprise rétribue le mieux ses salariés ? Comment la rémunération varie-t-elle selon le lieu, la formation, ou l'expérience ? Quelles évolutions les salariés imaginent-ils pour leurs carrières ? C'est pour aider à répondre à ces questions et à beaucoup d'autres que LégiSocial publie les [résultats de la deuxième édition du baromètre des salaires des Métiers de la Paie en France en 2019](#), menée auprès de plus de 1000 répondants.

### A retenir

- Une rémunération annuelle brute moyenne de 32.200€ dans le secteur de la paie (contre 31.000€ l'année précédente)
- Des métiers de la paie toujours autant féminins : 87% de femmes (contre 89% l'année précédente)
- L'écart de salaire brut en moyenne entre l'Île-de-France et la province se resserre : 9400€ (contre 9600€ l'année dernière)

### Un profil qui varie peu

Les métiers de la paie sont toujours très féminins (87% de femmes, contre 89% l'année dernière). 38% des répondants ont entre 30 et 40 ans, avec une moyenne d'âge à 41 ans. 25% des répondants ont moins de 3 ans d'expérience (contre 26% l'année précédente). Les formations en gestionnaire de paie proposent toujours autant de débouchés. Près de la moitié des répondants ont un niveau d'études équivalent à Bac+2 (44%), mais tous les niveaux d'études sont représentés : 11% ont un

niveau bac ou sont autodidactes, 26% ont un Bac+3 ou équivalent, 9% ont un niveau équivalent à un Bac+4, et 10% ont un Bac+5.

### Des salaires en augmentation

Un salarié en paie francilien gagnait en moyenne 39.888€ bruts en 2019, soit environ 943€ bruts de plus qu'en 2018 (38.945€ brut annuel, soit 2.42% d'augmentation). En province, le salarié en paie gagne également plus qu'en 2018 : environ 1.120€ bruts de plus (30.461€ bruts en 2019 contre 29.341€ en 2018, soit 3.82% d'augmentation). Au contraire, une baisse est constatée dans les DOM-TOM : de 35.150€ bruts en 2018, il passe à 33.978€ en 2019, soit 1.172€ de différence (ou 3.68% de diminution). Cette augmentation est plus significative pour les détenteurs de Bac+3 et au-delà. Elle est également bien plus favorable aux salariés en entreprise : en effet, si l'augmentation entre 2018 et 2019 a été de 500€ en moyenne en cabinet, elle a été de 2.300€ en moyenne en entreprise.

### Une évolution de la satisfaction

La hausse de la satisfaction de la rémunération en entreprise est bien plus importante qu'en cabinet. Pour cause : les augmentations moyennes y ont été plus élevées (voir le paragraphe précédent). Les salariés en paie sont également plus satisfaits vis-à-vis de leur poste : par exemple, leur sentiment de recevoir une meilleure reconnaissance passe de 46% en 2018 à 57% en 2019 (+11 points). Leur intérêt et implication est toujours au plus haut (95% en 2018, 94% en 2019) tout comme

leur **motivation** (71% en 2018, **72% en 2019**). Enfin, ils sont bien plus nombreux à être satisfaits de leurs **perspectives d'évolution** : 21% en 2018, ils sont désormais 43% en 2019 (+22 points).

### Un désir d'évolution toujours présent mais incertain

Par rapport à l'année précédente, **les employés du secteur de la paie ressentent moins l'envie de rester à leur poste actuel (-10 points, passant de 23% en 2019 contre 33% en 2018)**. Cependant, **les autres choix d'évolution ne varient**

**pas** : en 2018, 47% voulaient **obtenir plus de responsabilités** contre **45%** en 2019, 32% voulaient **changer d'entreprise** l'année précédente contre **30%** cette année ... Cela peut provenir de conditions de travail plus dures en 2019, qui se traduisent par un désir de changement plus présent, mais sans idée fixe pour le moment.

### Accédez aux données détaillées

Obtenez des précisions sur notre échantillon, et accédez aux données détaillées à travers des graphiques interactifs sur le site web de l'Observatoire LegiSocial [en cliquant ici](#).